



Droit des parents contre la protection des enfants

Par **MUNIER**, le **03/10/2011 à 14:53**

Bonjour,
un juge veut nous faire passer par un expert psychiatrique mon ex ainsi que moi même.
pourriez vous m'indiquer quel sera la suite de cette affaire.
merci à tous

Par **munier**, le **03/10/2011 à 15:17**

en France n'y a-t-il pas la présomption d'innocence ?
je ne suis coupable d'aucune maltraitance, il m'est très difficile de trouver un avocat pour me défendre, même pour une question, aucun de vous y répond!!!
super

Par **cocotte1003**, le **03/10/2011 à 19:40**

bonjour, le juge a bien dû motiver sa demande. Il serait bon de rester très calme pour vous défendre et surtout d'avoir des preuves de ce que vous avancez, cordialement

Par **mimi493**, le **03/10/2011 à 19:50**

Je ne vois pas pourquoi il est difficile de trouver un avocat pour vous défendre.
La présomption d'innocence ne veut pas dire ne pas enquêter.

Par **munier**, le **04/10/2011 à 08:23**

bj
merci pour vos reponses. autre question

pourriez vous me dire comment je pourrais prouver ma bonne foi ????

Par **cocotte1003**, le **04/10/2011 à 13:09**

Bonjour, essayez d'obtenir des attestations aupres de vos parents, amis, voisins, instituteurs, mdecins, entraineurs de (foot).....cordialement

Par **MUNIER**, le **04/10/2011 à 13:59**

BJ

merci de m indiquer que dois contenir exactement ces attestations.

cordialement

Par **cocotte1003**, le **04/10/2011 à 16:11**

Rebonjour, il est difficile de vus dire quoi mettre dans ces attestations puisqu'on ignore vos problèmes. Il faut en tout cas que les personnes l'inverse de ce quoi on vous accuse. Par exemple, si on vous accuse de ne pas vous occuper de vos enfants, demandez à des personnes à la sortie de l'école d'attestez que vous accompagnez vos enfants tous les jours. fournissez des documents qui montrent que vos petits voient le médecin régulièrement, demandez à l'école de constater qu'ils vont à l'école régulièrement et que leurs devoirs sont faits....., cordialement